



Règlement édition 2018

Article 1 : Organisateurs

Vanc'Invasion est un événement organisé par les sociétés VanciAventure et Argémie ainsi que l'association Z-Word Production.

Vous pouvez contacter les organisateurs à tout moment via le formulaire de contact du site www.vancinvasion.fr ou par mail à l'adresse contact@argemie.fr.

Article 2 : Date, horaires et rôles

Vanc'Invasion aura lieu les 26 et 27/04/2018 au Fort de Vancia, 69140 Rillieux-le-Pape.

Il existe deux types de rôles de participants :

- Les "survivants" doivent valider un maximum de balises pour cumuler des points grâce à une carte (fournie), un smartphone Bluetooth par équipe (voir configuration requise plus bas) non fourni et équipé d'une application dédiée (fournie, à télécharger gratuitement au préalable sur les store iOS et Android), et une lampe (non fournie). Chaque survivant porte une ceinture de 2 "vies" symbolisées par des languettes scratch.
- Les "zombies" sont répartis sur la carte durant toute la durée de l'événement : ils ont pour but de surprendre les survivants et de leur arracher des "vies".

Les survivants gagnent des points en validant des balises et en perdent s'ils se font voler des vies. Tout contact entre zombies et survivants est interdit.

Il n'y a pas de notion de points pour les zombies.

L'heure de rendez-vous varie selon les rôles. Elle est précisée en amont sur le site internet zombinthedark.fr et par mail à tous les participants.

Les zombies doivent être présents au moins 1h30 avant le début de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Équipes

Les survivants peuvent s'inscrire seuls ou en équipe de 2 ou 3 (solo, duo, trio). Si les survivants sont plus de 3, ils peuvent constituer plusieurs équipes et demander, le jour J, à partir en même temps.

Les zombies sont répartis sur la carte par petits groupes de taille variable. La constitution des groupes se fait par affinités le jour J, et non au moment de l'inscription en ligne.

3-2 : Âge minimum

Tous les participants doivent être majeurs au jour de l'événement.

3-3 : Condition physique et Décharge de responsabilité

En s'inscrivant, tous les participants attestent être en bonne santé, ne présenter aucun handicap temporaire ou permanent, ne pas être enceinte et être en capacité de faire un parcours de 6km avec des obstacles.

Il est conseillé de consulter son médecin avant l'inscription.

En cas d'incident survenu entre l'inscription et l'événement empêchant la participation, merci de contacter les organisateurs.

Les participants (survivants comme zombies) doivent s'assurer d'être couverts par une **assurance de responsabilité civile** et fournir au moment de l'inscription en ligne (format image ou .pdf) une **décharge de responsabilité** (modèle disponible sur www.vancinvasion.fr)

3-4 : Matériel obligatoire, matériel recommandé et matériel fourni

3-4-1 : Survivants

Il est obligatoire d'être équipé :

- par équipe : un smartphone entièrement chargé, équipé de la technologie Bluetooth 4.0 et avec au moins 100Mo de mémoire pour installer l'application Zomb'in The Dark (gratuite).
- par personne : une paire de chaussure de sport et une lampe frontale

Il est recommandé d'être équipé :

- d'une poche fermée pour les affaires précieuses (clés de voiture...)
- d'un brassard pour mettre le smartphone

- d'une tenue couvrante
- d'une boussole

L'organisation fournit une carte de la zone par équipe, une ceinture de 2 languettes scratch par personne et une application mobile iOS et Android par équipe.

3-4-2 : Zombies

Il est recommandé d'être équipé :

- d'un petit sac (bouteille d'eau, encas, smartphone, languettes scratch)
- d'un smartphone chargé
- d'une lampe électrique (si possible bi-couleur blanche et rouge)

3-5 : Tarif

Le prix d'inscription est de 32€ par personne (survivants comme zombies), hors frais de billetterie.

Article 4 : Processus d'inscriptions

4-1 Survivants

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Adeorun. Le lien de la billetterie sera dévoilé lors de l'ouverture des inscriptions, le 23 mars 2018 sur le site www.vancinvasion.fr. La billetterie restera ouverte dans la limite des places disponibles. Une fois toutes les places vendues, une liste d'attente sera mise en place et utilisée en cas d'annulation de personnes inscrites.

Les premières personnes à compléter leur inscription sont les premières inscrites à la course, sans dérogation possible.

Aucune dérogation à cette règle, même pour des événements exceptionnels (anniversaire, mariage...), ne sera acceptée.

Afin de fluidifier les flux, les survivants auront le choix entre deux horaires d'arrivée sur le lieu de course.

4-2 Zombies

Les inscriptions se font uniquement en ligne via la plateforme d'inscription Adeorun. Le lien de la billetterie sera dévoilé lors de l'ouverture des inscriptions, le 23 mars 2018 sur le site www.vancinvasion.fr. La billetterie restera ouverte dans la limite des places disponibles. Une fois toutes les places vendues, une liste d'attente sera mise en place et utilisée en cas d'annulation de personnes inscrites.

Les premières personnes à compléter leur inscription sont les premières inscrites à la course, sans dérogation possible.

Aucune dérogation à cette règle, même pour des événements exceptionnels (anniversaire, mariage...), ne sera acceptée.

4-3 Remboursement

Si vous ne pouvez finalement pas participer à l'événement, vous avez deux possibilités :

- faire profiter un ami : vous pouvez transmettre votre place, à condition de prévenir les organisateurs et de fournir une décharge remplie et signée pour le nouveau participant. Les remplacements sont possibles jusqu'à 48h de l'événement.
- être remboursé : jusqu'à 14 jours de l'événement, vous pouvez demander un remboursement. Votre carte bancaire sera créditée de l'intégralité du prix de la place (hors frais de billetterie Adeorun).

Article 5 : zombies

Les participants "zombies" sont accueillis en avance le jour-J.

L'organisation leur assure un repas et un maquillage. Le costume reste à la charge des participants.

La durée de l'événement est plus longue pour les zombies (environ 3h30 à partir du 1er départ). Ils sont donc mobilisés environ 5h sur la soirée.

Article 6 : Images, photos et vidéos

L'événement est filmé et photographié par les organisateurs, la presse et les participants eux-mêmes.

Les participants autorisent donc par leur inscription l'enregistrement et la diffusion d'images, photos et vidéos capturés lors de l'événement.

Il est demandé aux participants qui publieront des images, photos ou vidéos de citer le nom de l'événement "Vanc'Invasion by Zomb'in The Dark".

Article 7 : conditions d'accès au site

Il est strictement interdit, sous peine de se voir refuser l'accès au site, d'apporter du matériel ou des substances dangereuses tels que des armes, même factices, ou autres.

Il est strictement interdit de participer en état d'ébriété.

Il est strictement interdit de détériorer le site ainsi que de déplacer ou abîmer le matériel de jeu.

Les personnes ne respectant pas ces règles se verront exclues du jeu et du site de l'événement.

Il est impératif de respecter les organisateurs et les participants et de venir en aide à la moindre personne blessée ou en difficulté évidente.

Article 8 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (hors frais de billetterie Adeorun), mais ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries ou autres) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 9 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 10 : Données personnelles

Les organisateurs s'engagent à ne pas divulguer et ne pas vendre les données personnelles des participants, collectées dans le cadre des inscriptions et de la participation à Vanc'Invasion, à des tiers.

Cependant, les organisateurs et partenaires organisateurs seront amenés à envoyer des courriers électroniques à des fins informatives sur l'événement en question.

Vous disposez d'un droit d'accès à vos données. En cas de demande, merci d'écrire à [contact\[at\]argemie.fr](mailto:contact@argemie.fr).